

RCS : SAINTES Code greffe : 1708

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SAINTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2015 B 00296 Numéro SIREN : 812 312 387 Nom ou dénomination : CME DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 27/06/2022 sous le numéro de dépôt 2590

2022 0 00450

CME DEVELOPPEMENT

**Société à Responsabilité Limitée
au capital de 50 000,00 €**

**Siège social : 8, Route de Fontenet
17400 SAINT-JULIEN DE L'ESCAP**

812 312 387 R.C.S. de SAINTES



**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINTES
AUX FINS DE PROLONGATION DU DELAI DE REUNION DE
L'ASSEMBLEE GENERAL ORDINAIRE ANNUELLE
(Article R.225-64 du Code de commerce)**

A LA REQUETE DE :

Monsieur Marc CLUZEL, Président,

Agissant au nom de la Société CME DEVELOPPEMENT,
Société par Actions Simplifiée au capital de 50 000,00 euros,
Ayant son siège social à SAINT-JULIEN DE L'ESCAP (17400), 8, Route de Fontenet,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINTES (17), sous le numéro 812
312 387.

Ayant pour conseil juridique, le Cabinet FIMECO dont le siège social est situé à SAINTES
(17100), 125, Avenue Gambetta, en la personne de Monsieur Christophe ALBEROLA
(Directeur du Service Juridique) et de Madame Mallorie JAUD (Juriste Superviseur).

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Que la Société CME DEVELOPPEMENT clôture son bilan chaque année le 31 décembre, et
dispose d'un délai prenant fin le 30 juin pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire
Annuelle, conformément à l'article L.225-100 du Code de Commerce ;

Que la Société n'a pas pu réunir l'Assemblée dans les délais légaux ;

PAR CES MOTIFS :

Monsieur Marc CLUZEL demande qu'il plaise à Monsieur le Président du Tribunal de
Commerce de SAINTES, conformément aux dispositions de l'article R.225-64 du Code de
Commerce, de prononcer exceptionnellement la prolongation jusqu'au 31 décembre 2022 du
délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de la Société CME
DEVELOPPEMENT, ci-dessus désignée, devant être appelée à délibérer sur le bilan et les
comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Fait à SAINT-JULIEN DE L'ESCAP (17),
le 14 Juin 2022,
En deux exemplaires.

Monsieur Marc CLUZEL,
Es qualité.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. CLUZEL", written over a horizontal line.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINTES

AFF : SAS CME DEVELOPPEMENT
REF-RCS : 812312387
REF-OP : 2022O00450

ORDONNANCE

Nous, Janik MARTIN,

Président du Tribunal de Commerce de SAINTES, assisté de Maître BINNIÉ, greffier associé,

Vu les dispositions des articles L 223-26 alinéa 1^{er}, L 241-5 et L 225-100 du Code de Commerce,

Vu la requête ci-annexée en date du 14 juin 2022,

de :

SAS CME DEVELOPPEMENT
8 RTE DE FONTENET
17400 ST JULIEN DE L ESCAP

immatriculée au RCS de SAINTES sous le numéro 812312387

Prorogeons jusqu'au 31 décembre 2022 le délai prévu pour la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle devant statuer sur l'approbation par le ou les associés, des comptes de l'exercice écoulé, en application de l'article L 223-26 alinéa 1^{er} du Code de Commerce.

Disons que les dépens liquidés à la somme de 32,44 Euros TTC seront supportés par le requérant.

Fait à Saintes,

Le

27 Juin 2022

Le Greffier
Maître Marc BINNIÉ



Le Président
Janik MARTIN





Greffe du tribunal de commerce de Saintes

Cours National - Palais de Justice, CS 30328, 17108 Saintes cedex

09:00 - 12:00, 14:00 - 16:30

Téléphone : 05 46 93 01 02

www.greffe-tc-saintes.fr - www.infogreffe.fr

JUD/CFD/2015 B 00296

CME DEVELOPPEMENT

8 ROUTE DE FONTENET

17400 SAINT-JULIEN-DE-L'ESCAP

Nos références : CFD/2015 B 00296

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Article R. 123-102 du code de commerce)

Concernant :

Société par actions simplifiée CME DEVELOPPEMENT

8 ROUTE DE FONTENET

17400 SAINT-JULIEN-DE-L'ESCAP

SIREN : 812 312 387

N° de gestion : 2015 B 00296

Le greffier soussigné constate le 27/06/2022 le dépôt, enregistré sous le numéro 2022/2590, des actes et pièces suivants :

- Ordonnance - 27/06/2022 N° 2022O00450
 - Prorogation du délai de réunion de l'A.G. chargée d'approuver les comptes

Récépissé délivré le 27/06/2022

Le greffier

Maître Marc BINNIÉ

